

Communiqué de Mombasa

Sur l'éducation pour la paix

16 septembre 2009

Communiqué signé par les délégations pays présentes à l'Atelier régional du Pôle de qualité inter-pays (PQIP) sur l'éducation pour la paix organisé par le ministère de l'Education, des sciences et des technologies du Kenya et l'ADEA du 14 au 16 septembre 2009.



**Association
pour le développement
de l'éducation
en Afrique**



**Ministère de
l'Education, des
Sciences et des
Technologies, Kenya**

Préambule :

Nous, Ministres africains de l'éducation et nos représentants, présents à l'atelier régional du Pôle de qualité inter-pays de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) sur l'éducation pour la paix, qui s'est tenu du 14 au 16 septembre 2009 à Mombasa, au Kenya, sur le thème : *Education pour la paix : intégration et partenariats* ;

Reconnaissant le 21 septembre journée internationale de la paix que tous les pays devraient célébrer ;

Rappelant la Déclaration de Mombasa de 2004, dans laquelle les pays présents se sont engagés à utiliser leurs systèmes éducatifs comme instruments et forces pour la construction de la paix, la prévention et la résolution des conflits, et la construction des nations ;

Constatant que les conflits, l'insécurité et l'instabilité continuent de poser des défis majeurs au développement économique, social et culturel de nombreux pays africains ;

Reconnaissant que sans la paix, il ne peut y avoir de développement humain, social, économique ou spirituel, tant au niveau individuel, qu'au niveau des communautés, des nations et du monde ;

Reconnaissant que les conflits et l'instabilité compromettent à long terme la qualité de l'éducation et la réalisation des objectifs d'éducation pour tous (EPT) et de la Deuxième décennie de l'éducation tout comme les objectifs de développement du millénaire (ODM) ;

Convaincus qu'en l'absence de conflit et de guerre, la paix ne doit pas être considérée comme acquise mais qu'elle doit être développée et entretenue dans les cœurs et les esprits ;

Reconnaissant également les efforts considérables déployés par nos pays pour intégrer l'éducation pour la paix dans nos systèmes éducatifs ;

Convenons :

De la nécessité de s'attaquer aux problèmes structurels qui visent à promouvoir la paix durable et la justice en n'oubliant pas de promouvoir les moyens qui aideront les citoyens, les jeunes et les adultes de se libérer des programmations émotionnelles telles que haine et souffrance qui risqueraient d'influencer l'évolution négative de nombreuses générations futures ;

Que nos systèmes éducatifs, comme fondement du développement et instrument pour promouvoir une culture de la paix, devraient : aller au-delà de l'acquisition des connaissances et des compétences et viser la transformation des cœurs et des esprits afin de permettre une vie harmonieuse entre les êtres humains ; amener les apprenants à considérer la diversité ethnique, religieuse et culturelle de leurs sociétés comme une richesse plutôt que comme un problème ; intégrer cette diversité dans les programmes d'éducation formelle et non-formelle des enfants, des jeunes et des adultes ; incorporer dans les programmes une dimension spécifique visant à éradiquer la violence et à promouvoir l'amour entre les individus ;

De formuler et de renforcer nos politiques et stratégies nationales afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation efficaces des programmes d'éducation pour la paix ;

De renforcer les capacités pour l'éducation pour la paix à tous les niveaux, en accordant une attention spéciale aux éducateurs, aux formateurs, aux spécialistes de développement des curricula, aux personnels de terrain, aux organisations de la société civile, aux notables, aux parents, aux associations de parents d'élèves et aux communautés de manière générale, afin d'habiliter tous les apprenants et faire de chacun d'eux des agents de la paix dans leurs sociétés, tout en accordant une attention particulière aux pays en situation de post-conflit et dans un souci d'inclusion, aux besoins en renforcement des capacités des groupes marginalisés et vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes avec des besoins spéciaux ;

D'encourager les partenariats stratégiques entre disciplines, entre régions et entre secteurs ainsi que la collaboration avec les décideurs politiques, les leaders de communautés, la société civile, le monde des affaires, et les partenaires au développement pour une meilleure mise en œuvre des initiatives d'éducation pour la paix ;

De plus :

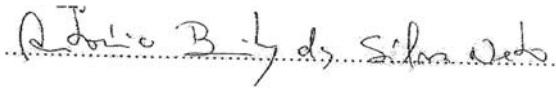
Appelons tous les gouvernements africains à assurer le respect de la constitution et l'application des lois relatives aux droits humains, à la protection de la dignité humaine et au respect de la diversité culturelle ;

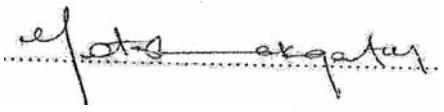
Appelons solennellement les gouvernements africains à collaborer avec toutes les parties prenantes, et en particulier avec les media, afin de promouvoir une communication positive qui contribue à la cohésion nationale, et légiférer contre les discours qui incitent à la haine et les propos incendiaires afin de protéger les citoyens, tout en préservant la paix et la stabilité à tout moment ;

Appelons solennellement les gouvernements africains à mettre en place de manière urgente des programmes et stratégies qui génèrent des emplois et des revenus pour les jeunes afin d'éradiquer leur désespoir et leur sentiment de démoralisation ;

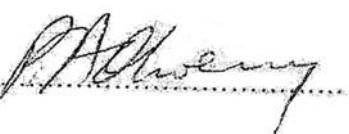
Encourageons l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) de continuer à appuyer et à coordonner le Pôle de qualité inter-pays sur l'éducation pour la paix.

Signé le 16 septembre 2009 à Mombasa, au Kenya

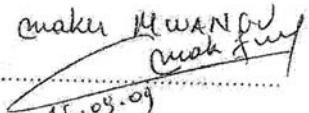
Angola 

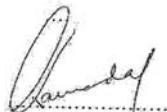
Afrique du Sud 

Côte d'Ivoire 

Kenya 

République Démocratique du Congo


Joseph KABILA
16.09.09

Ouganda 

Soudan 